

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 15.

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN (à partir 19h25), Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

M. Patrick MULLER qui a donné procuration à Mme Denise HECHT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Création d'une commission économique et sociale
 - 2.2 Contrat fourrière avec la Société Protectrice des Animaux
3. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Mi-temps de M. Patrick HEINIMANN
4. **AFFAIRES FINANCIERES**
 - 4.1 Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 4.2 Dépenses d'investissements
 - 4.3 Divers points financiers
5. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
 - 5.1 Accessibilité des arrêts de bus de la C.C.3.F.
6. **BÂTIMENTS**
 - 6.1 Accord de principe : travaux salle polyvalente
 - 6.2 Travaux
 - 6.3 Convention de location du compteur gaz de la salle polyvalente
7. **BOIS / CHASSE / FORÊT**
 - 7.1 Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier
 - 7.2 O.N.F. : Programme d'actions pour l'année 2015
 - 7.3 Chasse
8. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
10. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 CREATION D'UNE COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Mme le Maire rappelle que dans le programme électoral, l'équipe en place avait inscrit des projets comme un bâtiment adapté aux seniors, des commerces, jeux, il faut étudier le besoin et les lieux.

Mme le Maire indique qu'elle souhaite que tous ces projets soient analysés sur le long terme. C'est pourquoi, suite à un premier contact avec M. RAPP de l'ADAUHR, elle propose de créer une commission économique et sociale. Elle précise que cette commission sera amenée à se réunir aussi en journée.

Mme le Maire appelle à candidatures. Elle précise qu'elle assurera la présidence de cette commission.

Les candidats sont les suivants : Mmes Véronique HERTER, Claudine MUNCH ainsi que MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denis HUTTENSCHMITT, Christian WEIGEL.

Mme le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à bulletin secret et approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

Arrivée de Mme Marie-Jeanne BAUMANN à 19h25.

2.2 CONTRAT FOURRIERE 2015 AVEC LA S.P.A

Mme le Maire informe l'assemblée que depuis de nombreuses années, la Commune a signé avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Mulhouse un contrat de prestations de services et missions de service public et fourrière pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur le voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

Ce contrat permet de placer les chiens et chats trouvés errants ou en divagations capturés à Buschwiller auprès de la fourrière de la S.P.A. de Mulhouse.

Elle précise toutefois que le coût de 2014 était de 514.10 € et celui de 2015 s'élèvera à 740.25 €. L'augmentation de 200 € fait suite à l'intégration de nouvelles prestations qui ne sont plus assurées par le SDIS (ramassage animaux morts et captures animaux dangereux). Mme le Maire demande l'autorisation de signer ce contrat et tous les documents et actes y afférents.

M. Jacques DUCRON souhaite savoir si la police d'assurance ne couvre pas ce type d'interventions, Mme le Maire lui répond que non et que c'est pour cette raison que ce contrat a été mis en place.

M. Christian WEIGEL demande si ceci peut-être refacturé aux propriétaires d'animaux errants, Mme le Maire lui répond que non.

Elle précise également à l'assemblée suite à une question de M. Jacques DUCRON que la responsabilité du Maire peut être engagée dans le cas d'accident impliquant des animaux errants. C'est pourquoi ce type de contrat est important.

Mme le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à signer ce contrat pour 2015 et demande au secrétariat de mairie de se renseigner pour savoir si d'autres prestataires peuvent assurer ce type de service.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents approuve la signature du contrat de prestations de services et missions de service public et fourrière pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Mulhouse pour 2015 et souhaite que le secrétariat de mairie se renseigne pour savoir si d'autres prestataires peuvent assurer ce type de service.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 DEMANDE DE MI-TEMPS DE MONSIEUR PATRICK HEINIMANN

Mme le Maire indique que lors de la dernière réunion du conseil la demande de travail à mi-temps de M. Patrick HEINIMANN avait été validée. Cette demande a été enregistrée par le comité technique paritaire du centre de gestion sous le n° M2014.121. Elle demande aux conseillers de confirmer le passage à mi-temps de M. Patrick HEINIMANN.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'ouverture d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe à 50 % du temps plein au profit de M. Patrick HEINIMANN et la fermeture d'un poste à 100% d'agent technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2015.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire indique que la Commune a eu recours à la ligne de trésorerie par trois fois :

- Au courant du mois du mars pour 50.000 €
- Au courant du mois du mai pour 65.000 €
- Au courant du mois du juin pour 100.000 €

Actuellement encore 170.000 € sont à rembourser avant la fin de l'année, Mme le Maire précise que la commission finances envisage de contracter un emprunt en 2015 au vu des taux actuels. Ce point sera discuté lors du débat d'orientation budgétaire.

Mme le Maire rappelle qu'une partie des travaux de la rue de Wentzwiller réalisés en 2013 ont été payés sur le budget 2014.

Elle propose de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2015 pour faire face au besoin ponctuel de disponibilités.

La somme de 300.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 25 novembre 2014, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 300.000 €
- Durée : du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015
- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1.85 point (marge garantie jusqu'au 23/12/2014).
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact 360/ jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.20 % au du montant autorisé, soit 600 €, payables à la signature du contrat

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la reconduction de la ligne de Trésorerie pour l'année 2015.

4.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Mme le Maire informe l'assemblée que pour des raisons de souplesse de gestion, il convient de prendre une délibération qui permettra à la Commune de payer des factures d'investissements au cours du 1^{er} trimestre 2015, avant le vote du budget primitif 2015.

Elle demande à l'assemblée de l'autoriser, à payer les factures d'investissements, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif de l'année 2014 soit 126.673,82 € équivalent à 25 % de 506.695,27 € (dépenses d'équipement du budget primitif 2014).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	B.P. 2014	25%
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	40 000,00 €	20 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	375 334,44 €	60 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS	56 000,00 €	46 673,82 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	471 344,44 €	126 673,82 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le paiement des factures d'investissements, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif de l'année 2014 soit 126.673,82 € équivalent à 25 % de 506.695,27 € (dépenses d'équipement du budget primitif 2014).

5. VOIRIE / QUALITE DE VIE

5.1 ACCESSIBILITE DES ARRÊTS DE BUS DE LA C.C.3.F.

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que la C.C.3.F. a entrepris la mise en conformité et l'accessibilité des arrêts de bus des 10 communes membres au vu de la Loi n°2005-12 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Les arrêts devront être conformes au référentiel technique établi par la société Lee Conseil dans le cadre du « schéma directeur d'accessibilité du service de transport urbain de la C.C.3.F. » approuvé par le Conseil de la C.C.3.F. du 1^{er} décembre 2011.

Ce document définit les aménagements à réaliser tant par leur géométrie globale que les dimensions et caractéristiques des matériaux à mettre en œuvre.

La majorité des quais devant faire l'objet d'un aménagement se situe sur Route Départementale. Les interventions sur le domaine public départemental sont soumises à autorisation. Dans ce cadre le Conseil Général demande la passation de conventions tripartites entre le Conseil Général, la C.C.3.F. et la Commune définissant :

1. L'agrément technique et pratique de réalisation des travaux émis par le Conseil Général gestionnaire de la voirie, après approbation du plan par la Commune ;
2. La prise en charge financière intégrale des travaux par la C.C.3.F. : maîtrise d'œuvre, travaux et prestations annexes (publications, lever topographique...);
3. L'entretien ultérieur à la charge de la commune, comme pour toute la voirie en agglomération ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions à venir en ce sens.

Mme Denise HECHT souhaite savoir comment l'arrêt de bus rue des Vosges sera mis aux normes ? Mme le Maire lui répond que cet arrêt ne pourra pas être mis aux normes immédiatement en raison de sa situation en pente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes afférents à la mise en accessibilité des arrêts de bus de la C.C.3.F.

6. BÂTIMENTS

6.1 ACCORD DE PRINCIPE : TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

M. Bernard BOEGLIN indique que les infiltrations de la salle polyvalente se sont accentuées, le mur intérieur s'effrite ainsi que les plafonds. Il précise qu'une solution devra être trouvée rapidement et qu'il faut intervenir dans les plus brefs délais. C'est pourquoi il propose de voter une délibération de principe afin d'autoriser Mme le Maire à lancer toutes les procédures administratives relatives à ces travaux.

Il précise que dans un premier temps il s'agira de faire passer un expert et de demander des subventions auprès de différents partenaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à lancer les procédures administratives relatives aux travaux suite aux infiltrations dans la salle polyvalente et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes afférents.

6.2 TRAVAUX

M. Bernard BOEGLIN indique qu'il convient d'approuver les travaux ci-dessous validés par la commission des bâtiments :

- Stores de la salle polyvalente
Devis EMG Hésingue au prix de 3.024 € HT- 3.628.80 € TTC pour 3x3 stores
- Révision des portes d'accès de la cuisine et réserve du rez-de chaussée de la salle polyvalente
Devis Menuiserie Stephan pour 659 € HT – 790.80 € TTC – 9 portes
- Remplacement des 3 moteurs de volet d'air et mise en place d'une nouvelle sonde qualité d'air à la salle polyvalente.
Devis Bilger pour 1.657,12 € HT- 1.988.54 € TTC
- Mise en conformité extincteurs et plans d'évacuations à l'église
Devis SICLI 301,72 € HT- 362.06 € TTC
- Chauffe-eau instantané pour périscolaire
Devis Bilger de 1.506,58 € HT- 1807,90 € TTC
- Remplacement de 2 radiateurs spéciaux périscolaire marque JAGA type Tempo
Devis Bilger 1220 € HT – 1464 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la signature des devis susvisés.

6.3 CONVENTION DE LOCATION DU COMPTEUR GAZ DE LA SALLE POLYVALENTE

M. Bernard BOEGLIN indique que suite à l'article 29 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001, les compteurs gaz doivent faire l'objet de vérifications périodique pour étalonnage (V.P.E.).

Afin de libérer la commune de cette contrainte de vérification GRDF propose le rachat de l'ancien compteur pour un montant de 116.38 € HT et de louer le nouveau compteur pour 7.59 € HT par mois. Ainsi l'ensemble des prestations de dépannage, d'entretien et de renouvellement seront à la charge de GRDF.

Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix POUR Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER dont une procuration de Patrick MULLER et 1 ABSTENTION (Jacques DUCRON).

M. Jacques DUCRON explique les raisons de son abstention.

7. BOIS / CHASSE / FORET

7.1 NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGÂTS DE GIBIER

M. Daniel ALLEMANN indique qu'il convient de nommer un estimateur de dégâts de gibier pour la période de location de la chasse 2015-2024. M. Yves BAUMLIN qui a déjà exercé ces fonctions au cours des 9 dernières années est à nouveau volontaire pour la nouvelle période.

Il propose donc de nommer M. Yves BAUMLIN en qualité d'estimateur de dégâts de gibier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de M. Yves BAUMLIN de Hégenheim en qualité d'estimateur de dégâts de gibier pour la période 2015-2024.

7.2 O.N.F. : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2015

M. Daniel ALLEMANN indique qu'il convient de valider le programme d'actions pour l'année 2015 pour un montant de 2.790 € HT. Il s'agit de travaux de dégagements de plantations ou de semis-artificiel dans les parcelles 2-3-6 et de travaux de toilettage après exploitation dans les parcelles 3-4-5.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le programme d'actions O.N.F. pour 2015.

Mme le Maire demande à M. Daniel ALLEMANN d'organiser une sortie en forêt communale avec l'ensemble des conseillers avec M. WOLF de l'O.N.F. Ceci au printemps 2015.

7.3 CHASSE

Mme le Maire fait savoir que l'annonce relative à la location de la chasse paraîtra prochainement dans le Paysan du Haut-Rhin.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

8.1 COMMISSION URBANISME/CIMETIERE/SECURITE CIVILE

- **Déclaration préalable acceptée**

Références : DP 068 061 14 D0030
 Demandeur : Mme Frieda HEINIMANN
 Objet : Remplacement plaques toiture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°193, 36 rue de Hésingue
 Superficie : 836 m²

- **Déclaration préalable refusée**

Références : DP 068 061 14 D0028
 Demandeur : M. Bertrand LAMBLA
 Objet : Abri à bois
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°335, 6 rue des Ecureuils
 Superficie : 539 m²
 Motif du refus : Non-conforme au règlement du lotissement

- **Certificats d'urbanisme délivrés**

Références : CU 068 061 14 D1018
 Demandeur : Maître Catherine BAEUMLIN, Notaire à Altkirch
 Objet : CUA
 Localisation du terrain : Cadastré en section 5, parcelle n°75, 25 vieille rue de Hagenthal
 Superficie : 839 m²

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Propriétaire: M. DUBUT Franck
 Acquéreur : Mme HODEL née GOETSCHY Sonia
 Objet : 25 parts sociales de la SCI NOUVEAU VILLAGE
 Localisation du terrain : 6, rue du Soleil
 Montant de la mise à prix : 50 000,00€

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Propriétaire: M. Clément WICKY
 Acquéreur : SAFER D'ALSACE
 Objet : terrain
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle 5, Kleinfeld
 Superficie : 244 m²
 Montant de la mise à prix : 3 243,00€

- **Permis de construire acceptés**

Références : PC 068 061 14 D0004 M-01
Demandeur : M. Fabien DUQUESNES
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°472, rue du Vignoble
Superficie : 850 m²

Références : PC 068 061 14 D0009
Demandeur : M. Thomas LE MEUR
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°328, 321 Lager
Superficie : 800 m²

M. Roger OBERMEYER indique ensuite que l'enquête publique relative au P.L.U. est terminée.

8.2 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que la réunion de présentation du projet de renaturation de la zone humide aura lieu le 21 janvier 2015 à 18 heures à la mairie et qu'elle sera suivie d'une réunion de la commission qualité de vie.

8.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT

Mme Véronique HERTER informe les conseillers que l'élection des conseillers départementaux se fera les 22 et 29 mars 2015, elle propose d'accorder la gratuité de la location de l'une des salles de la salle polyvalente selon le planning d'utilisation de la salle pour les réunions publiques liées aux élections des conseillers généraux comme lors des années précédentes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de l'une des salles de la salle polyvalente selon le planning d'utilisation de la salle pour les réunions publiques liées aux élections des conseillers départementaux en 2015.

Mme Véronique HERTER vérifiera également les dates des expositions de peintures avoisinantes afin de voir si l'exposition de peintures pourra se tenir en même temps que les élections.

8.4 COMMISSION SCOLAIRE

Mme Véronique HERTER informe l'assemblée que la commune est dans l'attente d'une réponse pour voir s'il sera possible de créer une classe de maternelle bilingue à la prochaine rentrée 2015.

Mme le Maire précise que ceci se fera en partenariat avec la Commune de Hésingue, suite à une question de M. Emmanuel GERRER elle indique que la prochaine réunion avec Mme l'inspectrice d'académie et M. le Maire de Hésingue est déjà prévue.

8.4 COMMISSION BÂTIMENTS

M. Bernard BOEGLIN indique qu'il est dans l'attente d'un devis pour la mise en place de cimaises suite à une demande du cercle d'histoire Buchholz.

8.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme Denise HECHT indique que la réunion de préparation pour le bulletin municipal s'est tenu le 26 novembre 2014, la réunion de lecture et correction des textes a eu lieu le 09 décembre.

Mme le Maire précise que l'ensemble des conseillers peuvent apporter leurs idées d'articles.

8.6 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : DENISE HECHT

- Banque alimentaire: les 28 et 29 novembre, points d'apport l'école et le local des ouvriers communaux. Moins de dons que l'an dernier.
- Repas de Noël des Seniors: c'était le plus "gros" évènement de l'année pour le CCAS. Tout s'est bien passé, merci à tous. Mme le Maire remercie les membres du C.C.A.S. et les conseillers pour l'aide active lors de la fête de Noël des seniors. Hausse de 10 % du nombre de seniors.
- Fenêtres de l'Avent: 41 enfants, 26 adresses

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

9.1 C.C.3.F.- Mme le Maire / M. Roger OBERMEYER

Lors de la dernière réunion du conseil de la C.C.3.F., le budget supplémentaire a été approuvé. Le Conseil a également voté la création d'un service de l'urbanisme. A compter du 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat (DDT) ne seront plus mis à disposition des communes membres d'une Communauté de Communes de plus de 10.000 habitants pour assurer l'assistance technique dans le cadre de l'instruction des demandes d'actes et autorisations d'urbanisme. Cette assistance technique nécessite des compétences qu'il est plus facile à mettre en œuvre au niveau intercommunale, c'est pourquoi la C.C.3.F. a proposé cette prestation aux communes membres dans le cadre d'un service commun.

Concernant le Plan de Logement et Habitat, Buschwiller n'a pas d'obligations de création de logements sociaux mais dans le PLH nous avons pour objectif avant 2021 de créer environ 5 logements sociaux.

9.2 Commission environnement – Mme Denise HECHT / M. Jérôme SITTER

Mme Denise HECHT indique que la commission s'est réunie le 10 décembre 2014 pour la visite du centre de tri et recyclage de déchets Schroll à Pfastatt, spécialisé dans le tri multiflux, sur une seule machine avec différentes étapes de tri: tamis vibrants pour dégager cartons et papier, aimants pour les métaux ferreux, tri optique avec soufflerie pour les bouteilles. Tout au long du process, des ouvriers interviennent pour corriger les erreurs de tri. Env. 80 % des déchets sont revalorisés. Le reste est incinéré à Mulhouse, cogénération électricité / chauffage urbain.

9.3 Commission assainissement – Mme Denise HECHT / M. Denis HUTTENSCHMITT

Au budget 2015 pour Buschwiller: rue des Vergers: extension pour lotissement € 80'000 (budget antérieur) et réhabilitation du réseau rue de Hésingue car pertes de pollution total € 150'000 (50'000 budget antérieur, 100'000 budget supplémentaire). Réglementation pour les habitations non raccordées au réseau d'assainissement; il y en a par ex. rue du Jura. Proposition de traitement des résidus de balayage: recyclage par ex. du sable au lieu de tout envoyer à l'incinération.

9.4 C.C.3.F.- Commission communication – Mme Véronique HERTER / M. Jacques DUCRON

Mme le Maire indique que la distribution du dernier bulletin de la C.C.3.F se fera avant les fêtes de fin d'année.

9.5 C.C.3.F.- Commission numérique / Haut-Débit – Mme le Maire / Mme Audrey BAUMANN

Mme le Maire indique que l'Etat a notifié à la région Alsace sa décision d'octroi de la subvention de 109 millions d'euros. Cela permet à la région de lancer la délégation de service public (D.S.P.) pour la construction et l'exploitation du réseau.

La Région Alsace, en partenariat avec le Département du Haut-Rhin et la C.C.3.F. aura la maîtrise de son déploiement sur notre territoire. Ainsi en étant regroupé et grâce aux nombreux opérateurs, les opérateurs pourront répondre à la D.S.P. Néanmoins la patience est de mise. Si à présent le projet est bien engagé, et que ceux qui sont les moins bien desservis seront les premiers servis; la partie juridique, administrative et l'analyse technique par l'opérateur choisi prendra encore du temps.

Par conséquent les administrés qui souhaitent changer d'opérateur ou prendre le satellite peuvent encore largement signer des engagements de 12 mois.

9.6 EUROAIRPORT

- Mme Denise HECHT indique qu'elle a assisté à l'inauguration du Cargo Terminal de l'Euroairport en compagnie de M. Roger OBERMEYER le 25 novembre dernier. Il est à souligner que le projet décidé en 2007, mais resté sans financement de la part de tiers. L'aéroport prend l'initiative d'aller de l'avant et de financer le projet lui-même; actuellement, avant sa mise en service, le terminal est déjà loué à 85 %. Il y a 300 emplois à la clé. Terminal avec température contrôlée entre 15 et 25°C, spécialement pour les entreprises pharmaceutiques et chimiques de Bâle.
- Mme le Maire indique qu'elle a assisté à la réunion concernant la révision du plan de gêne sonore le 21 novembre dernier. Le Plan de Gêne Sonore (P.G.S.) concerne le versement de subvention dans la zone 3.

Ce type de plan n'est pas une obligation et est mis en place au bon vouloir des aéroports et ne concerne que les anciennes maisons. Ce plan est révisé en 2015, la zone sera agrandie mais reste loin de Buschwiller.

Le Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) concerne l'urbanisme et fera éventuellement l'objet d'une révision prochainement. Elle rappelle que Buschwiller se situe dans une zone aéroportuaire et qu'il faut construire en fonction.

9.7 C.C.3.F.- Commission transports– M. Roger OBERMEYER / M. Christian WEIGEL

M. Roger OBERMEYER indique que le nombre de voyageurs dans les autobus est en hausse de 9,36 % entre 2013 et 2014 et que les travaux d'extension de la ligne tram 3 débuteront en avril 2015. Le coût des travaux est de 44.395 millions d'euros à ce jour avec des financements suisses, de l'Union Européenne, de l'Etat français, la Région Alsace, du département, de la C.C.3.F. et de la ville de Saint-Louis.

M. Christian WEIGEL indique des règles de bonnes conduites ont été adoptées en raison de nombreuses incivilités dans le autobus. Des affiches seront mises en place dans le bus et des agents assermentés pourront dresser des procès-verbaux.

M. Christian WEIGEL indique ensuite qu'une solution a été trouvée et est déjà mise en œuvre suite à la demande de Mme le Maire pour un passage d'un bus reliant le Collège de Hégenheim à Buschwiller aux environs de 15h35. La liaison sera assurée par un bus du Conseil Général LK tours qui relie le collège à Wentzwiller. M. MISSLIN, directeur de Métro-cars fera un courrier en ce sens à la mairie.

9.8 C.C.3.F.- Commission Promotion de la Langue Alsacienne – Mme le Maire / M. Christian WEIGEL

M. Christian WEIGEL indique que l'animateur recruté par la C.C.3.F. M. LUDWIG circule déjà dans les communes membres et assure une intervention hebdomadaire à l'école maternelle de Buschwiller.

Mme le Maire indique également que Benjamin Ludwig cherche des bénévoles. Deux buschwillerois se sont portés volontaires et ont suivi une formation, ils interviendront au périscolaire pour assurer des animations en alsacien. Il s'agit de Mme Jacqueline MANG et M. Jean-Pierre KURTZEMANN.

9.9 C.C.3.F.- Sports – M. Emmanuel GERRER / M. Jérôme SITTER

M. Emmanuel GERRER indique que lors de la dernière réunion il a été question de la couverture du plateau sportif derrière le COSEC de Village-Neuf. Il précise qu'une réflexion politique sportive sera également lancée.

9.10 C.C.3.F.- Economie d'énergie – Mme Denise HECHT / M. Jacques DUCRON

M. Jacques DUCRON indique que la réunion s'est tenue à Huningue et qu'un nouveau label Citéénergie a été présenté. Label en partenariat avec l'ADEME et payant. Le pré diagnostic est de 35.000 €.

9.11 C.C.3.F.- Accessibilité – M. Bernard BOEGLIN / M. Denis HUTTENSCHMITT

M. Bernard BOEGLIN indique que lors de la dernière réunion il a été question de l'accessibilité des arrêts de bus comme évoqué précédemment. Il précise que les points d'accessibilité concernent tous les types de handicap (moteurs, aveugles, sourds, muets...).

9.12 S.I.A.E.P. – RAPPORTEUR / M. Daniel ALLEMANN

M. ALLEMANN indique que la société Véolia mandatée par le service assainissement de la C.C.3.F. a endommagé une canalisation rue de Hésingue le 25 novembre dernier. La perte d'eau est d'environ 20 à 25 m³, malgré la fermeture des vannes.

9.13 S.I.V.U. – RAPPORTEUR / M. Daniel ALLEMANN

M. ALLEMANN indique que le syndicat a contracté un emprunt afin de rémunérer les bûcherons. Ces derniers ont travaillé plus l'an passé en raison de la météo. L'argent sera récupéré par la vente de bois.

10. DIVERS

- Mme le Maire indique que par courrier du 09 décembre 2014 le Préfet a fait savoir qu'il convient de modifier l'arrêté préfectoral n°2012-017-0009 du 17 janvier 2012 portant sur l'indemnité de logement attribuée au

pasteur Christian SCHLUCHTER de l'église réformée de Saint-Louis. Le montant est fixé à 2.587,20 € nets. Pour Buschwiller il s'agit de 51.83 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement de l'indemnité de logement du pasteur Christian SCHLUCHTER.

- Mme le Maire indique aux conseillers que le prix de location à l'are pour les baux ruraux de la commune est de 1.28 €.
- Mme le Maire informe les conseillers qu'une micro-crèche privée à domicile ouvrira ses portes en 2015 à Buschwiller, elle distribue une documentation à ce sujet.
- Mme le Maire fait circuler le programme des sorties ski 2015 du périscolaire.
- M. Denis HUTTENSCHMITT Mme le Maire indique que suite à la délibération lors de la réunion de septembre dernier le conseil avait accepté un don de terrain de Mme FAINOT si cette dernière ne trouvait pas d'acquéreur auprès des propriétaires de parcelles voisines. Il indique qu'elle a trouvé un acquéreur, il s'agit de M. Hugues MUNCH.
- Mme le Maire indique que la municipalité dispose d'un agenda Google et que les conseillers qui le souhaitent peuvent avoir accès à un visuel de cet agenda.
- Mme le Maire remercie M. Serge SCHMITT pour avoir accepté de réveiller les agents communaux bénévolement s'il y a de la neige.
- Mme le Maire indique que le président de jeunesse et avenir M. Samuel RUNSER remercie le conseil pour la mise à disposition de la salle pour la fête de Noël des trois périscolaire BUSCHWILLER / HEGENHEIM / HESINGUE.
- Mme le Maire fait circuler un courrier de M. le Curé BUECHER.
- Mme le Maire indique que les personnes souhaitant acheter du bois du chauffage doivent se signaler en mairie.
- Mme le Maire indique que le secrétariat de la mairie sera fermé entre le 22 décembre 2014 et le 04 janvier 2015. Une permanence exceptionnelle aura lieu le 31 décembre 2014 entre 10h00 et 12h00.
- M. Emmanuel GERRER souhaite savoir si Buschwiller fera sonner la sirène incendie ce mardi 16 décembre à 18h00 contre la fusion Alsace/Lorraine ? Mme le Maire lui répond que oui.
- M. Jacques DUCRON souhaite savoir si une Réception de Nouvel An aura lieu sur Buschwiller en 2015 ? Mme le Maire lui répond que non par souci d'économie.
- Mme Audrey BAUMANN attire l'attention sur les nombreuses déjections canines sur le chemin communal reliant la rue des Vergers à la rue des Vosges. Mme le Maire demande au secrétariat de la mairie de contacter les brigades-vertes à ce sujet.
- M. Denis HUTTENSCHMITT indique que trois têtes de lampadaires ont été changées sur la commune et que des numéros seront mis en place prochainement sur chaque lampadaire de la commune afin de pouvoir identifier rapidement les problèmes. Il remercie également sa «sentinelle lampadaire», M. Serge SCHMITT.
- M. Bernard BOEGLIN indique que la société Bilger interviendra à la salle polyvalente ce mercredi.
- Mme le Maire souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles un Joyeux Noël, de Joyeuse fêtes de fin d'année et un Gueder rucht et elle invite les conseillers au verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

<p style="text-align: center;">TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2014</p>

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Création d'une commission économique et sociale
 - 2.2 Contrat fourrière avec la Société Protectrice des Animaux
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Mi-temps de M. Patrick HEINIMANN
- 4. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 4.1 Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 4.2 Dépenses d'investissements
 - 4.3 Divers points financiers
- 5. VOIRIE / QUALITE DE VIE**
 - 5.1 Accessibilité des arrêts de bus de la C.C.3.F.
- 6. BÂTIMENTS**
 - 6.1 Accord de principe : travaux salle polyvalente
 - 6.2 Travaux
 - 6.3 Convention de location du compteur gaz de la salle polyvalente
- 7. BOIS / CHASSE / FORÊT**
 - 7.1 Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier
 - 7.2 O.N.F. : Programme d'actions pour l'année 2015
 - 7.3 Chasse
- 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
- 9. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
- 10. DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		MULLER Patrick
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		